



NOUVEAU CADRE DE L'ACTION CULTURELLE

NOVU QUADRU DI L'AZZIONE CULTURALE





NOVU QUADRU DI L'AZZIONE CULTURALE DI A CULLETTIVITÀ TARRITURIALE di CORSICA

PREAMBULE

INTRODUCTION

CHAPITRE I - LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

A - Une démarche participative	11
1-S'appuyer sur une méthode : la coconstruction.....	11
2- S'appuyer sur les territoires.....	12
3- S'appuyer sur une ingénierie et une expertise.....	13
B - Les principaux objectifs	14
1- Donner à chacun la possibilité d'accéder à la Culture.....	14
2- Donner aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres.....	14
3- Favoriser la transmission de nos pratiques traditionnelles pour s'ouvrir au monde.....	14
4- Permettre le rayonnement de la culture corse	15
5- Soutenir la structuration des filières.....	15
6- Favoriser la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques	16

CHAPITRE II - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

A - Ingrandà incù a cultura	17
1 - Constat	17
2 - Orientations et objectifs	18

B - Sviluppà a creazione	22
1- Constat	22
2- Orientations et objectifs	23
C - Fà cunosce è fà vede a creazione in ogni territoriu è aldilà.....	26
1- Constat	26
2- Orientations et objectifs	26
D - Intraprende ind'è a Cultura	30
1 - Constat	30
2 - Orientations et objectifs	30

CHAPITRE III - LES OUTILS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

1 - Le guide des aides.....	33
2 - Les chartes et les schémas	36
3 - Les Appels A Projet	37
4 - Le Fonds Territorial Culture	37
5 - Le Mécénat	37
6 - L'action collaborative	38
7 - La transversalité avec les autres politiques	38

CONCLUSION.....	40
------------------------	-----------

ANNEXES

- Les Chartes
- PADDUC (annexe 9)

PREAMBULE

Doit-on avoir à construire une société ? Devrait-on s'employer à élaborer une citoyenneté ? Si un groupe humain a pu, dans un passé plus ou moins lointain, se constituer par le biais de ressorts communs pour ensuite répandre naturellement ses usages, ses créations, sa langue, sur un territoire donné, pour s'affirmer, enfin, en tant que « Culture », celle-ci ne peut-elle pas, tout aussi naturellement disparaître ? Avalées par un ensemble plus grand, plus puissant ou plus belliqueux, combien de cultures ont disparu ? Combien sont désormais meurtries, faibles, ou en danger ?

Chacune de ces pièces fait partie du gigantesque puzzle formant notre monde. Elles brillent à sa surface comme autant de lumières des grandes cités aperçues à travers le hublot d'un avion, excitant la curiosité, incitant à la découverte et au progrès !

Parce que c'est dans l'originalité que réside l'intérêt, c'est dans l'exception qu'on taille les plus beaux bijoux !

L'humanité, dans sa marche vers un progrès, souvent uniquement économique, si ce n'est impérialiste ou colonialiste, a souvent laissé de côté ces bijoux, les a rejetés ou écrasés. Mais le progrès, le vrai progrès, c'est la prise en compte de notre humanité pour ce qu'elle est : l'harmonie, la paix, le développement intellectuel, la transmission du geste, l'enrichissement culturel collectif !

Parce qu'elle partie intégrante de l'humanité, parce qu'elle fait ce que nous sommes, parce qu'elle conditionne notre existence en tant que peuple composante de l'humanité, quelle responsabilité avons-nous face à la préservation de notre propre culture ? Quelle responsabilité en tant que collectivité garante des intérêts matériels et moraux des Corses ?

Aussi, les collectivités doivent-elles comme on dit « se substituer... » ? Protéger exagérément et soutenir ce qui ne serait pas « rentable » ?

La réponse est bien entendu « oui ! » Si l'on considère que la rentabilité n'est pas seulement financière ; si l'on mise sur le capital humain qui garantit le plus sûr retour sur investissement ; si l'on estime qu'au même titre que l'éducation, le droit à la culture doit être garanti car il conditionne un mieux-être social et pose les bases saines d'un projet de société ambitieux.

Comment, sinon, espérer pour demain « fà sucetà », accueillir et grandir ? La rentabilité n'est pas que financière et le progrès ce n'est pas écraser, ce n'est pas tourner le dos. Le progrès, c'est, ontologiquement, être des humains, se parler, écouter, comprendre et s'enrichir mutuellement.

Et puis, il n'est pas juste d'opposer, économie et culture : Il existe, et nous devons l'accompagner, une économie de la culture, où celle-ci ne se marchandise pas, mais où les entreprises culturelles se développent comme un secteur à part entière de notre économie. Comme nous l'avons acté ensemble au sein du Padduc, nous faisons le choix résolu d'une économie productive et endogène, qui valorise les ressources naturelles et culturelles de notre territoire, car elles portent en elles les valeurs qui garantissent un développement maîtrisé et porteur de richesses.

Parce que les cultures, toutes les cultures, méritent qu'on s'y arrête, parce que la nôtre, niée puis reconquise, mérite qu'on la soutienne, qu'on la défende et qu'on la montre, parce qu'elle est partie intégrante de ce monde et que ce monde est nôtre; parce qu'on avance, tous ici, avec au cœur un idéal commun, au front une volonté d'être et, chevillée au corps, la certitude de devenir.

Parce que nos enfants sont déjà là, parce que nos anciens espèrent encore transmettre ; parce que créer du lien et œuvrer pour la cohésion sociale ne se décrète pas, et en tout cas ne part pas de rien ; parce que l'universel ne s'atteint que par l'éducation ; parce que nos racines ne nous entravent pas, mais nous irriguent.

Nous ne voulons pas intensifier notre action culturelle, nous avons l'obligation de le faire !

INTRODUCTION

La Culture est l'élément fondamental de notre vie en société, une composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun.

Ce que la Culture apporte à l'individu et à la collectivité ne peut se quantifier ; elle accompagne les individus dans un domaine qui fait principalement référence à l'émotion. Cette émotion est une richesse qui participe à créer une société harmonieuse, tolérante, curieuse, éveillée, dans laquelle tous les individus peuvent faire appel à leur esprit critique, leur volonté de s'exprimer pour créer et faire valoir leur individualité, leur singularité, dans un plus grand ensemble.

C'est pour cela que l'action culturelle doit être au cœur de notre projet politique. Elle va, à ce titre, impulser l'élan que nous ambitionnons pour la Corse.

La Corse, c'est une langue ; c'est la terre du partage et des solidarités, un espace de transmission des pratiques traditionnelles et de celles rapportées par ses enfants ; c'est aussi un territoire méditerranéen, aux contrastes intenses, où est né le clair-obscur, synthèse artistique du doute et de la remise en cause. Cet ensemble de valeurs et de particularismes est le fondement même de l'expression culturelle ; il s'agit de puiser dans notre propre essence pour guider l'action culturelle.

La Culture participe à l'émergence d'une identité et du sentiment d'appartenance qui en découle. Elle est un moyen de s'affirmer comme étant un lieu, avec une histoire, une langue, un art de vivre propre, ouvert aux rencontres, aux échanges, aux différences ; une terre curieuse, dynamique, dotée d'un esprit collectif vif et aiguisé. Beaucoup d'artistes y ont déjà contribué, qu'ils soient originaires de Corse ou qu'ils soient inspirés par Elle.

Or, nous sommes aujourd'hui dans un monde en perpétuel mouvement, il faut donc adapter nos démarches en donnant la parole aux acteurs culturels du terrain, publics et privés, dont la connaissance est une richesse. De même, une démarche transversale plus participative et un réel esprit de collaboration entre les différentes entités qui composent le territoire, seront au cœur de notre projet politique car eux seuls permettront une meilleure harmonisation de l'offre culturelle et son égal accès sur tout le territoire.

Ainsi, la création artistique et la diversité culturelle ne peuvent être garanties par les seules lois du marché. La Corse foisonne d'artistes et de porteurs de projets qui débordent d'énergie et œuvrent pour leur territoire. Elle doit se donner les moyens de faire vivre cette énergie, car en investissant dans la culture la Corse s'affirme. Elle doit amplifier cette dynamique afin de limiter également l'encouragement à la folklorisation ou une approche événementielle des politiques d'action culturelle, au détriment de la diversité et de la créativité artistique.

Sa Culture, c'est ainsi un moyen pour la Corse de rayonner, de maîtriser son image et d'imposer son influence. C'est aussi un facteur de développement économique important, générateur d'activités, d'emplois et d'attractivité pour l'île, tout en posant comme principes

qu'il existe des activités humaines qui ne sauraient être réduites à une simple dimension marchande et que l'on ne doit pas confondre prix et valeur.

La Culture est également un puissant facteur de cohésion sociale et de transmission intergénérationnelle. L'éducation et la culture sont les seuls moyens qui peuvent permettre, dans un monde parfois menacé par les extrémismes et l'intolérance, de changer les rapports entre les Hommes. La crise sociétale qui s'étend en ce moment peut conduire à un repli ; une culture ouverte sur le monde, forte d'un héritage et d'un socle de connaissances et qui s'interroge sur les différences tout en les considérant avec bienveillance, permettra d'éviter ce piège. Arendt estimant que «la rupture avec la tradition est la porte ouverte vers le totalitarisme », cette pensée trouve écho dans le bien connu « Un ti scurdà di a Filetta ». La fougère plante aux racines profondes, bien ancrées dans le sol et aux feuilles épanouies ouvertes sur le monde.

Notre Langue est le fil conducteur de la permanence du peuple dans une tradition dynamique et vivante...Nous savons qu'il nous faut aujourd'hui engager tous les moyens nécessaires : Notre collectivité s'est prononcé en faveur de la coofficialité, nous devons aujourd'hui mettre en œuvre une coofficialité de fait !

Une tradition vivante qui, ayant fait le choix, aujourd'hui, de ce qui fait sens au cœur d'elle-même, de son essence, comme le diraient Unamuno ou Josep Trueta, crée, innove, transforme et dessine les contours de son avenir.

Il revient, donc à la Collectivité Territoriale de Corse d'investir dans la culture, d'impulser des actions qui permettront son développement, de donner un égal accès à l'éducation artistique et culturelle, d'encourager la création et d'élargir la diffusion sur le territoire et la promotion à l'extérieur du territoire afin de permettre à chaque Corse d'acquérir ce qui constitue le socle de son héritage culturel et d'accéder à une offre riche et diverse favorisant une meilleure compréhension du monde qui nous entoure, ainsi qu'une meilleure connaissance de qui nous sommes et de ce vers quoi nous tendons.

Mais affirmer cela ne suffit pas, il faut en être convaincu et en faire des priorités politiques :

Par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la Culture devient un facteur d'épanouissement et d'esprit critique. Elle jette les bases d'une citoyenneté, non subie mais active, une citoyenneté culturelle, qui offre à chaque enfant de notre île quel que soit son lieu de résidence ou son origine sociale, le droit de partager un héritage commun et la garantie d'être initié par la découverte de nouvelles esthétiques, par l'échange, à la découverte de l'altérité.

Par la transmission des savoirs qui nous caractérise et l'actualisation des techniques, la confrontation au présent, l'acte de création est pérennisé.

Par la création, la culture corse devient un mouvement, porteur de sens et riche d'influences multiples qu'elle sait intégrer et transformer

Par le soutien à la promotion, la Corse affirme l'originalité de sa culture en la faisant connaître, pérennise les liens qui l'unissent à d'autres cultures et assure son rayonnement grâce à ses acteurs.

Par l'aide à la diffusion, et des efforts de concertation constants, notre Collectivité permettra une large transmission des produits de cette culture. En travaillant à l'émergence d'un bien culturel commun à préserver et à valoriser

Par le soutien à l'attractivité du territoire, notre collectivité donnera aux entreprises culturelles insulaires la possibilité d'être un moteur du développement économique de l'île.

Développer une politique éducative autour de la culture et du patrimoine, redonner une valeur intrinsèque à notre héritage culturel, fonder le développement économique sur le savoir, sur l'acte de création et d'innovation en faire un levier pour structurer le territoire, assurer la cohésion sociale, développer les échanges culturels et mettre en œuvre un dialogue renouvelé; Voilà les objectifs que nous devons nous fixer pour construire une citoyenneté culturelle active afin que chaque corse, en s'appuyant sur son identité propre et son héritage culturel puisse s'ouvrir à la culture des autres et au monde.

La société que nous voulons transmettre aux générations futures, doit placer au cœur de son projet l'éducation, que culture et patrimoine doivent enrichir ; Ils sont les socles fondamentaux du projet de société que nous voulons bâtir.

« Chaque création puise aux racines des traditions culturelles, mais s'épanouit au contact des autres cultures. C'est pourquoi ce patrimoine, sous toutes ses formes, doit être préservé, mis en valeur et transmis aux générations futures en tant que témoignage de l'expérience et des aspirations humaines, afin de nourrir la créativité dans toute sa diversité et d'inspirer un véritable dialogue entre les cultures. » Déclaration universelle sur la diversité culturelle Unesco 1982.

U primu riacquistu a permis, il y a plus d'un siècle un premier « sursaut », comme le soulignait Farrandu Etori ; Le Riacquistu débuté ensuite dans les années 70, a enfin fait prendre conscience à tout un peuple de la richesse de sa culture et des ambitions nouvelles que l'on pouvait légitimement avoir. A notre génération désormais, d'avoir foi en elle-même, sûre de ses valeurs, de faire le choix avec elle d'innover.

La vitalité d'un peuple se mesure à sa force créatrice ; gageons que l'action culturelle que nous portons contribue à lui donner l'élan nécessaire.

CHAPITRE I : LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

A. Une démarche participative

1. *S'appuyer sur une méthode : la coconstruction*

Impulser une action culturelle ne signifie pas l'imposer au risque d'obtenir un désengagement ou de créer les conditions d'exclusion d'une partie des acteurs. Au contraire, elle se doit d'être partagée pour qu'elle puisse jouer son rôle catalyseur de lien social, et pour qu'elle puisse participer à la construction du territoire lui-même.

En effet, d'une part, la culture tisse des liens entre les individus et le territoire, d'autre part, le territoire renvoie simultanément à un espace et à des acteurs. Ceux-ci coordonnent une action qui n'est pas seulement économique mais également sociale, culturelle, humaine, et en construction permanente. Nous sommes allés à la rencontre de ces différents acteurs pour apprendre de leur expérience, les écouter, entendre leur sentiment ; car nous sommes convaincus que le modèle de société que nous souhaitons établir ne pourra être atteint que par la proximité entre la sphère institutionnelle et la sphère associative, privée et éducative.

Les Atteili di a Cultura ont eu pour ambition de rétablir cette proximité. C'est grâce à elle que pourra naître une politique culturelle renouvelée et mieux adaptée aux évolutions qu'a connu le secteur artistique ces dernières années, dans le monde autant qu'en Corse.

Ainsi, les représentants des communes, des départements, des établissements publics investis dans la culture (bibliothèques, théâtre, écoles de musique etc.), mais aussi ceux issus du monde associatif (centres culturels, festivals, troupes de théâtre, compagnies de danse, groupes musicaux) ou constitués en entreprises (éditeurs, producteurs audiovisuels, producteurs de phonogrammes), voire en nom propre (artistes plasticiens, comédiens, vidéastes etc.), ont été conviés par la Collectivité Territoriale à débattre, à l'occasion de six ateliers thématiques, des enjeux actuels auxquels ont à faire face les politiques culturelles déployées sur l'île, et singulièrement celles relevant de la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse.

Toutefois, ces rencontres ne représentent qu'une étape de la concertation : celle qui a permis de partager des diagnostics et de définir des enjeux.

En effet, ce document ne se veut pas une conclusion mais un cadre d'action qui pourra être réinterrogé et réévalué, il se veut être un outil dynamique.

D'ailleurs des rencontres moins généralistes ont été organisées depuis et d'autres sont déjà programmées avec tous les acteurs publics et privés concernés.

2. *S'appuyer sur les territoires*

Depuis la loi de transfert du 22 janvier 2002 la Collectivité Territoriale de Corse n'a pas occupé pleinement le rôle de chef de file en matière de définition de la politique culturelle de l'île qui doit être le sien. En effet, la nécessaire concertation avec les autres collectivités territoriales ne s'est traduite dans les faits que par de rares réunions collégiales. De plus, les effets attendus en termes de coordination et de coconstruction avec les acteurs locaux sont restés très limités. On relève notamment une absence quasi-totale d'actions collectives.

Dans ce contexte, l'adoption du PADDUC et notamment de son annexe 9 consacrée aux équipements culturels structurants, a constitué une étape importante vers la définition d'un cadre commun partagé, notamment avec les collectivités locales et la société civile. Celui-ci demandait ensuite à être mis en œuvre, et il était nécessaire de l'affiner et de décliner cette nouvelle approche par la définition d'outils véritablement opérationnels.

Partant de ce constat, la Collectivité Territoriale de Corse a souhaité impulser une nouvelle dynamique. Celle-ci a été mise en œuvre dès 2016 à travers la démarche de coconstruction illustrée par les Attelli di a Cultura qui ont permis de réunir les acteurs culturels et de dresser ensemble un diagnostic partagé ; elle s'est concrétisée également au travers des rencontres avec les acteurs publics et notamment les intercommunalités.

Sur ce dernier point, les évolutions sont remarquables. De nombreuses intercommunalités se sont dotées récemment d'une compétence en matière culturelle. C'est ce qu'ont pu observer les étudiants de l'Institut Régional d'Administration (IRA - Bastia) missionnés en 2016 par la Collectivité Territoriale de Corse pour dresser un état des lieux des politiques culturelles menées par les communautés de communes sur l'île. Selon leur étude, près de la moitié des communautés de communes telles qu'elles existaient en Corse avant l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (avant le 1^{er} janvier 2017) ont amorcé le lancement de politiques publiques dans le champ culturel, soit dans le cadre de compétences globales (comme en Costa Verde par exemple), soit dans le cadre de compétences optionnelles circonscrites à un établissement culturel en particulier (cas de Calvi-Balagna, du Fiumorbu-Castellu, de la Casinca, de l'Extrême Sud etc...), soit dans le cadre de politiques « sociales » (CAPA notamment).

Certes, cette dynamique doit être amplifiée. Néanmoins, celle-ci est réelle et il convenait d'en tenir compte.

De plus, de nombreuses communes ont mis en œuvre ces dernières années et continuent de mettre en œuvre des politiques culturelles ambitieuses, à la fois en matière d'équipements culturels avec l'ouverture de nouveaux lieux (écoles de musique, médiathèques, salles de cinéma etc....), ainsi qu'en matière d'animation culturelle de leur territoire.

Il s'agira donc d'accompagner les démarches des collectivités locales notamment dans la définition de schémas culturels de territoire, de contribuer à un meilleur maillage territorial

en favorisant la circulation entre les territoires et en agissant sur l'espace public, milieu culturel ouvert.

Ainsi, afin de favoriser l'égalité d'accès à l'offre de formation artistique, notamment pour ce qui concerne les territoires situés hors agglomérations d'Ajaccio et de Bastia, l'Exécutif a entamé durant ces deux années, un cycle de réunions avec les communautés de communes sur le territoire desquelles sont situées les écoles de musique associatives, à savoir les communautés de communes de Casinca-Castagniccia, de Calvi-Balagne, de l'Isula et des Cinque Pieve, et du Fiumorbu et ce, afin d'intégrer leur projet au niveau du territoire et non plus seulement de la commune d'implantation. Ainsi la Collectivité Territoriale de Corse a d'ores et déjà inscrit, au titre du PEI, l'étude de la construction par la communauté de communes du Fiumorbu, d'une école de musique à Prunelli di Fiumorbu.

En outre, dans le cadre du conseil syndical, une révision du projet d'établissement du Conservatoire de Musique et de Danse Henri Tomasi afin de développer les liens avec les territoires et notamment les écoles de musique associatives et le Centre d'Art polyphonique. Il s'agit de réaffirmer que l'égalité d'accès à la Culture, est un droit fondamental est qu'il appartient à l'ensemble des collectivités de le garantir.

3. S'appuyer sur une ingénierie et une expertise

La Collectivité Territoriale de Corse « *définit et met en œuvre la politique culturelle* » ; pour cela elle doit s'appuyer sur une ingénierie reconnue dont les missions sont clairement identifiées.

Ainsi, depuis 2016, la Direction de l'Action Culturelle a été structurée autour des services correspondant aux missions transférées (arts de la scène, livre et lecture publique, audiovisuel et cinéma, arts visuels) et des outils opérationnels (Ingénierie culturelle, Fonds Régional d'Art Contemporain, Centre d'Art Polyphonique, Cinémathèque de Corse) pour mettre en œuvre la politique culturelle. IL s'agit de sortir d'une logique de guichet et d'entrer dans une logique de projet, où notre collectivité, impulse un ensemble d'actions (AAP, AMI, Conventions d'objectifs), encourage, accompagne les acteurs du territoire.

Le choix a également été fait de s'appuyer sur des comités d'experts d'aide à la décision dans tous les domaines de la création. C'est ainsi que par délibération n° 17/136 AC du 1^{er} juin 2017, l'Assemblée de Corse a décidé de la mise en place et de la composition des comités d'experts pour les aides à la création artistique de la Collectivité Territoriale de Corse.

De même, concernant l'éducation artistique et culturelle, les aides aux actions culturelles et artistiques en direction des jeunes (APA) ont été relancées en 2017 et seront amplifiées ; les projets seront étudiés dans le cadre d'un comité technique afin de donner une vraie lisibilité sur les projets mis en œuvre et de favoriser toutes les esthétiques. Il s'agit d'inscrire l'enfant dans un parcours d'initiation aux pratiques artistiques de manière construite et concertée ; le bi-plurilinguisme sera inséré dans l'ensemble des projets.

B. Les principaux objectifs

1. Favoriser l'ancrage de nos pratiques traditionnelles socle de nos échanges

Il est important de « *cultiver nos précédents* », de faire une place importante à la transmission de nos pratiques traditionnelles, dans toutes les sphères de la Culture : éducation et création; mais cette transmission doit s'appréhender comme un héritage culturel **permettant aux générations futures de se projeter, de créer, d'innover. Le vocable de « pratiques traditionnelles »** jette, d'ailleurs, un voile passéiste sur celles-ci : elles doivent devenir des « exercices habituels » utilisés, réinterprétés, transformés avec les outils du présent. A l'oral et à l'écrit, notre langue n'est pas seulement un véhicule mais permet l'expression de connaissances et de savoirs originaux ; « c'est la langue qui fait la continuité d'un peuple ». Aussi, nos traditions ne sauraient être envisagées seulement comme un héritage du passé, mais comme une pratique qui s'inscrit dans le présent « *nous choisissons ce par quoi nous nous déclarons déterminés* ». Ces pratiques tant dans le domaine du chant, que de la musique ou encore du théâtre, mais aussi pour l'ensemble des esthétiques doivent constituer pour nous le socle d'apprentissage, de médiation et de diffusion. Nous avons à cet effet entamé un cycle de réunions avec un certain nombre d'associations afin de mieux structurer leur ancrage sur le territoire et d'avoir une action de médiation plus efficiente auprès des populations. Notre collectivité s'engagera également notamment par le biais d'appel à projet à mettre l'accent sur la nécessaire transmission de notre héritage culturel.

2. Donner à chacun la possibilité d'accéder à la culture et de voir des œuvres

Un des enjeux liés au processus de démocratisation de la Culture est de permettre à tous et sur tous les territoires d'avoir accès à une certaine variété d'œuvres d'art, de favoriser cette accessibilité, afin de rapprocher la Culture de ces publics potentiels.

Il s'agira d'accompagner le développement des pratiques artistiques et culturelles, de soutenir les lieux de diffusion culturelle, d'associer les créateurs pour amener l'Art dans l'espace public avec une occupation harmonieuse des espaces communs et dans les territoires éloignés de ces dynamiques tout en préservant la liberté de création, et de favoriser les échanges.

3. Créer un environnement propice à la création et faciliter la visibilité œuvres

La politique publique doit favoriser et accompagner la création artistique dans ce qu'elle a de plus divers et de plus innovant et mettre en place les conditions nécessaires pour permettre aux créateurs de donner à voir leurs œuvres sur tout le territoire et à l'extérieur de l'île afin de créer l'interaction entre l'artiste, le public et les œuvres.

4. Permettre le rayonnement de la culture corse : développer les échanges et la coopération

Du rêve de Pasquale Paoli aux potentialités énoncées par Fernand Braudel, la question du rayonnement de la Corse en Europe et en Méditerranée reste aujourd'hui, ici, au cœur de l'actualité et suscite à la fois espoirs et frustrations.

Malgré une production culturelle riche, les acteurs culturels ont beaucoup de difficultés à faire circuler les œuvres. Notre objectif est de travailler à une communication efficace sur les principaux festivals et manifestations importantes et de privilégier les échanges avec les régions à forte identité du pourtour méditerranéen désireuses de s'engager sur la voie de coproductions ambitieuses et de coopérations pérennes.

En outre, il convient de mettre en valeur la richesse patrimoniale de la collection d'Art Contemporain de la Corse qui représente un fort potentiel attractif pour le tourisme d'aujourd'hui ! En atteste la vitalité d'une ville comme Bilbao, passée de friche industrielle à terre d'art et de culture, grâce à un pari audacieux : urbanisme novateur, implantation d'un musée, réseau de disquaires et de libraires dynamisé... mais en même temps, préservation du bâti ancien et ouvrier et affirmation de la place de la langue basque lui permettent d'être dans le top 10 des villes les plus visitées.

Nous avons engagé depuis les Atelli di a cultura une série de réunions de travail avec différents acteurs :

- Editions : travail sur une convention afin d'avoir des actions de promotion et de diffusion concertées sur des salons ou événements où la Corse peut bénéficier d'une visibilité intéressante pour les œuvres et les auteurs,
- Danse contemporaine : nous avons travaillé à la structuration de l'offre permettant également les échanges avec l'espace euro-méditerranéen
- Théâtre : nous travaillons parallèlement à la relance de la création en langue corse favorisant le bi plurilinguisme dans la pratique théâtrale ; Celle-ci est aussi l'occasion de mener une réflexion avec l'ensemble des acteurs pour une réflexion autour d'une scène méditerranéenne, qui pourrait être virtuelle par exemple à l'occasion d'un événement, festival ou autre qui permettrait de favoriser les échanges entre la scène corse et ses voisins méditerranéens. Cette réflexion ne peut être menée que parallèlement à un travail nécessaire sur les publics et notamment les plus jeunes.
- Scena Nova : Un travail est actuellement en cours avec les nouveaux acteurs de la scène corse, de manière à mieux définir leurs attentes et à soutenir cette scène émergente.

Un pôle Europe a été mis en place au sein de la direction de l'action culturelle et de la direction du patrimoine afin d'aider les porteurs de projets et de diffuser l'information sur les projets de coopération mais aussi afin d'être en qualité de chef de file à l'initiative de projet à échelle européenne.

5. Soutenir la structuration des filières dans le secteur culturel

Moteur d'attractivité et de compétitivité, les industries culturelles et créatives possèdent une des meilleures opportunités de développement économique. Malgré la crise économique de ces dernières années, elles ont su résister et connaissent une croissance dynamique en Europe.

Différentes études réalisées par la Collectivité territoriale de Corse ont démontré d'une part les liens réciproques entre action culturelle, économie et tourisme, d'autre part la nécessité de structurer les filières, condition de leur développement, et enfin l'indispensable réflexion à mener sur la diversification du financement des activités culturelles. S'il est nécessaire de sortir d'une logique simple de la subvention, il convient de mieux accompagner les partenaires en termes d'ingénierie.

Il nous faut également structurer les industries culturelles un travail a été mené à ce sujet avec l'ADEC, il a notamment donné lieu aux AAP sur ce secteur spécifique et il se prolonge par la recherche d'une meilleure prise en compte de la spécificité des entreprises culturelles dans les dispositifs de soutien aux entreprises. Ce changement de modèle économique est essentiel et cette réflexion trouve un écho un peu partout en Europe (où selon les situations elle est déjà bien intégrée).

6. Favoriser la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques...

La politique culturelle se trouve au carrefour des politiques sociales, économiques, éducatives et d'aménagement du territoire. Aussi, Il est effectivement important, aujourd'hui, de considérer la Culture dans une dimension transversale, de passer d'une réflexion trop souvent centrée sur la mise en œuvre d'outils à une approche globale des attendus d'une politique culturelle avec l'éducation, le social, l'aménagement du territoire, le tourisme et le développement économique.

Il est nécessaire de permettre la transversalité de notre politique culturelle afin qu'elle irrigue dans le respect des logiques propres à chaque domaine, chacune des politiques publiques. Ainsi, le décloisonnement des politiques sectorielles, la ré-articulation des aides et de l'accompagnement des acteurs en fonction des problématiques nouvelles, sont parmi nos priorités.

La Collectivité Territoriale de Corse doit, en effet, entrer dans une logique de projet, d'accompagnement des acteurs culturels, et sortir peu à peu de la logique de guichet ; une période de transition permettra ce nouvel accompagnement de l'action culturelle. La culture doit être intégrée dans l'attractivité économique de notre territoire.

Dans cette optique, la Direction de l'action culturelle et l'ADEC ont travaillé sur l'AAP « Impresa si », et des réunions sont initiées avec l'ATC.

Pour cela nous devons également la rendre plus lisible et pouvoir exploiter des données observables. Cela doit nous permettre de mieux accompagner le secteur. Dans cette optique nous souhaitons pouvoir créer un observatoire des activités et politiques culturelles au sein de Corsica Statistica. La création de cet observatoire était d'ailleurs une des préconisations du PADDUC dans son Annexe 9.

CHAPITRE II : LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La politique culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse s'organisera autour de quatre grandes orientations : l'éducation artistique et culturelle nécessaire pour éveiller l'esprit critique et apprendre à se confronter à la réalité du territoire et du monde ; favoriser et accompagner la création en lui permettant de disposer d'espaces nécessaires pour la diffuser dans un territoire structuré ; promouvoir les œuvres notamment dans l'espace méditerranéen, échanger ; enfin, soutenir les entreprises du secteur culturel.

A. INGRANDÀ INCÙ A CULTURA

« L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances ». L'éducation demeure au cœur de notre projet politique et nous savons que sa dimension artistique et culturelle est fondamentale.

1. Constat

En 2015, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) continue de souligner la faiblesse et l'inégale répartition de l'accès à la formation et à la pratique artistique et culturelle sur l'île. Aujourd'hui, encore trop de jeunes n'ont pas accès à une offre en matière d'initiation et de formation artistique, notamment en milieu rural.

En effet, les occasions de pratiquer et de découvrir les répertoires sont encore fragiles, inégalement soutenues sur le territoire corse, et parfois difficiles d'accès. Pour des raisons de coût, de transport, ou même de barrières culturelles et linguistiques, certaines familles n'ont pas la possibilité d'inscrire leurs enfants dans une pratique artistique, certaines ne se rendent pas aux spectacles, d'autres se confrontent rarement à une œuvre contemporaine, et ne participent tout simplement pas à sa diffusion ni même à sa création.

L'éducation artistique et culturelle doit donc répondre notamment aux enjeux suivants :

- l'égalité d'accès à l'offre de formation artistique, notamment pour ce qui concerne les territoires situés hors agglomérations,
- l'égalité d'accès aux programmations culturelles notamment hors temps scolaire,
- la formation des formateurs avec la mise en place sur le territoire de pôles de ressources d'éducation artistique et culturelle (PREAC),
- le suivi d'un parcours de l'enfant, de l'éveil jusqu'au supérieur, pour que chaque enfant grandisse avec la culture.

2. ***Orientations et objectifs***

L'initiation à une pratique artistique, la rencontre avec des œuvres d'arts ou la participation à la création ou à l'interprétation d'une œuvre sont donc autant de facteurs essentiels d'épanouissement individuel, de cohésion sociale et d'égalité d'accès à l'art et à la culture.

L'éducation artistique favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine. Elle participe au développement de la créativité. Elle encourage le développement de l'autonomie, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs. Elle permet également l'acquisition et l'appropriation de repères culturels, l'écoute, la rencontre, le partage et le respect de chacun et le développement de la faculté de juger. Autant de valeurs qui forment le socle universel d'une société démocratique. Notre Collectivité doit participer à l'émergence d'une citoyenneté culturelle.

C'est la raison pour laquelle l'éducation artistique et culturelle est un des axes fondamentaux de notre politique culturelle : la Collectivité Territoriale de Corse, aux côtés des autres collectivités locales, et en discussion avec le Rectorat, doit pouvoir garantir que chaque enfant quel que soit son lieu de résidence, ou son origine sociale, que ce soit à l'école ou en dehors de l'école, ait accès à une offre structurée de formation artistique. Elle pourra s'appuyer sur les institutions qui agissent déjà efficacement dans ce domaine : le Fonds Régional d'Art Contemporain, la Cinémathèque de Corse, le Conservatoire Henri Tomasi, et les partenaires institutionnels et associatifs.

Cette politique sera donc développée autour de trois axes :

a) ***Encourager à une pratique artistique et culturelle***

En règle générale, l'offre de formation à une pratique artistique concerne principalement les disciplines du spectacle vivant : la musique, la danse, le théâtre, les arts du cirque. Elle concerne plus marginalement les arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, graphisme etc.), la création littéraire (poésie, fictions etc.), ou l'audiovisuel (cinéma, vidéo etc.).

En Corse, l'offre de formation à une pratique artistique est structurée de manière importante par la Collectivité Territoriale de Corse qui reconnaît la nécessité pour la Corse

de se doter d'un maillage harmonieux sur son territoire de structures capables d'offrir aux enfants mais également aux adultes amateurs un enseignement musical de qualité.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) de 2015 a réaffirmé l'importance de renforcer l'offre de formation culturelle, de réduire la fracture territoriale et culturelle, de renforcer les réseaux et de valoriser les cultures fragiles.

Dans ce cadre, et à la suite des « Attelli di A Cultura » organisés par la Collectivité Territoriale de Corse avec l'ensemble des structures culturelles insulaires fin 2016, l'Assemblée de Corse, par délibération en date du 23 février 2017, a pris acte du bilan de la mise en œuvre du schéma territorial de développement de la formation culturelle initiale adopté en 2013.

Ce bilan a montré que globalement, malgré les ambitions du schéma de 2013, l'offre de formation artistique en Corse présentait une évolution à deux vitesses :

- d'un côté un Conservatoire de musique, de théâtre et de danse, implanté à Ajaccio et à Bastia qui perdait en attractivité malgré un budget de fonctionnement important,
- de l'autre, un réseau associatif qui tente de répondre à une demande croissante, notamment en dehors des agglomérations citées, malgré une pression budgétaire forte de la part des collectivités locales en fonctionnement, mais un accompagnement relativement dynamique sur le plan de l'investissement.

Il affirmait que la persistance de tels écarts limitait, à la fois, les passerelles entre les structures et les efforts de mutualisation poursuivis par la mise en œuvre du schéma. Ainsi, l'objectif de la Collectivité Territoriale de Corse de travailler à une certaine « péréquation territoriale » afin de rééquilibrer l'offre de formation artistique dans les territoires éloignés des agglomérations par rapport à celle dispensée par des structures implantées en centre-ville, n'a, au travers de schéma, été que partiellement atteint.

Aussi, la Collectivité Territoriale de Corse s'est dotée d'un nouveau schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique en juillet 2017 afin de décliner une approche plus « opérationnelle » pour garantir *réellement* un large accès à tous et sur tout le territoire, à une offre structurée de formation artistique.

Ainsi, ce nouveau schéma a notamment comme objectifs, pour répondre au constat du PADDUC et pour donner une priorité aux territoires délaissés mais également aux populations socialement défavorisées :

- de lutter contre les inégalités territoriales : d'impliquer les territoires dans des politiques culturelles dont l'ambition première serait de garantir à la population un large accès à une offre structurée de formation initiale à une pratique artistique. L'éloignement des ressources artistiques et culturelles passe également par un soutien des collectivités territoriales concernées et notamment des communautés de communes avec lesquelles la Collectivité Territoriale de Corse doit fonder une véritable politique.

- de lutter contre les inégalités sociales : ceci passe par une réflexion et une mise en œuvre de justice sociale. L'éducation doit être possible pour tous les enfants de l'île et non pas être réservée à ceux qui peuvent y accéder financièrement. Dans le cadre du schéma des enseignements de pratique initiale, cet objectif essentiel sera une des données principales en lien avec le plan précarité.

b) Encourager la formation culturelle, la sensibilisation aux œuvres

Il s'agit là d'amener les enfants, en tant que public spectateur, à cultiver leur regard, leur culture générale, et leur esprit critique. En effet, l'éducation artistique et culturelle repose également sur la confrontation vivante avec les œuvres, pour développer la capacité de juger ces dernières, l'esprit critique et la capacité d'analyse du jeune public, et ainsi l'ancrer dans une citoyenneté active.

La Collectivité Territoriale de Corse met déjà en œuvre, au travers de ses propres outils tels que la Cinémathèque de Corse ou le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), certains dispositifs. Ainsi, « école, collège, lycéens et apprentis au cinéma », dispositif d'éducation à l'image mis en œuvre en partenariat avec le CNC (pendant le temps scolaire ou les actions de diffusion et de médiation développées par le FRAC autour de l'art contemporain, à partir de ses collections) sont des actions qui touchent le jeune public, les élèves des collèges et lycées, les étudiants, mais aussi les familles, les professeurs des écoles et les enseignants en arts plastiques.

Toutefois, et y compris dans ces disciplines, les inégalités d'accès des enfants à une offre culturelle exigeante restent prégnantes.

Nous nous attelons à relancer les partenariats avec les établissements scolaires et les structures culturelles pour multiplier les projets culturels durant le temps scolaire. Ainsi, le développement des ateliers de pratiques artistiques en relation avec les établissements et le Rectorat sera favorisé dans le cadre d'une coordination construite avec tous les intervenants dans ce domaine.

Un baccalauréat « musique » doit être mis en place à Sartè. L'Exécutif a d'ailleurs entamé les discussions avec le Rectorat et la commune sur ce point. Ce bac sera ouvert à la rentrée 2018, en lien avec le CAP. Ce projet partenarial a déjà débuté.

Nous sommes également engagés dans la mise en place de dispositif de type PREAC qui adossé à des associations et à des outils de notre collectivité doivent devenir des pôles de ressources pédagogiques.

Hors et/ou en temps scolaire avec l'accompagnement des associations déjà engagées dans ce domaine, un plan pour l'initiation au Cantu in paghjella, Morra et Chjami è rispondi, est en cours d'élaboration. Ces pratiques qui ne doivent plus être considérées comme des reliques du passé entravant une entrée vers la modernité mais bien au contraire comme des éléments culturels *socles* que chaque enfant de l'île doit pouvoir connaître et avec lesquels il lui sera donné de créer aujourd'hui en le confrontant aux influences du présent.

Cette réflexion fait déjà l'objet d'un travail dans la redéfinition du projet d'établissement du conservatoire. Celui-ci est en effet un lieu privilégié pour favoriser la rencontre entre chant, musique classique et musique traditionnelle. Ce type d'expériences permet également de favoriser la rencontre avec des musiques et chants d'autres pays d'Europe et au-delà.

Au travers des APA mais aussi, par la voie d'AAP, nous souhaitons également mener une action autour de la littérature et de la promotion des auteurs, ainsi que du théâtre.

Par la mise en place, régulières et concertées, de résidences de création au sein des établissements scolaires il nous faut également inscrire l'enfant dans la découverte de toutes les esthétiques : art plastique, théâtre, chant, musique, danse (notamment danse contemporaine).

Par ailleurs, le transport des élèves vers les lieux culturels représente une contrainte forte avec une inégalité de traitement manifeste ; une attention particulière devra être portée sur la problématique des transports ; un travail sur le sujet est entamé avec l'OTC et le comité de massif.

Aussi, pour favoriser l'égalité d'accès aux programmations culturelles, notamment hors temps scolaire, aux élèves mais également au public éloigné, la Collectivité Territoriale de Corse a répertorié, en relation avec le Comité de massif, tous les lieux existants sur le territoire : de la salle de spectacle en passant par la salle polyvalente. Ce répertoire permet aux acteurs culturels de connaître les possibilités de programmation sur tout le territoire. Parallèlement, la Collectivité Territoriale va apporter une offre culturelle aux territoires qui n'en bénéficient pas ou peu hors saison estivale, au travers de ses propres outils comme le Musée de la Corse ou la cinémathèque itinérante mais aussi en y associant des acteurs culturels. Ainsi une opération pilote devrait pouvoir être menée en octobre 2017 dans quatre communes du Taravu.

Enfin, une éducation artistique et culturelle adaptée au monde qui nous entoure est essentielle ; c'est pour cela que les enjeux posés par la question du numérique sont importants notamment sur notre rapport à la Culture et sur notre identité culturelle, l'éducation doit absolument le prendre en compte et les outils pédagogiques doivent donc aussi être adaptés. Nous travaillons concrètement sur cette problématique dans le cadre, notamment, de notre partenariat avec CANOPE.

c) Favoriser la formation supérieure et continue, et encourager les pratiques amateurs

Les acteurs culturels eux-mêmes, qu'il s'agisse d'acteurs en devenir comme les étudiants, de professionnels, ou d'adultes amateurs, pâtissent également d'une offre de formation incomplète sur le territoire, ce qui les oblige souvent à se former ailleurs. Ceci peut freiner les vocations et décourager les initiatives.

L'ambition de la Collectivité Territoriale de Corse est de travailler à ce que l'offre de formation supérieure et continue en matière culturelle devienne assez riche et variée sur le territoire pour, à la fois encourager les vocations, améliorer les compétences, sécuriser les

parcours professionnels dans ce secteur, et garantir la possibilité aux artistes , professionnels ou amateurs, d'approfondir leur pratique s'ils le souhaitent. Une offre de formation qui décloisonne les univers socio-professionnels et amplifie des pratiques culturelles innovantes, riches d'échanges et de rencontres, créatrices d'emplois et génératrices de lien social.

Trois axes pourront être envisagés:

- accompagner l'Università di Corsica dans le développement ou le renforcement d'une offre de formation à la fois généraliste (licence arts), et professionnelle (métiers du cinéma et de l'audiovisuel, de la danse),
- donner la possibilité aux professionnels du secteur d'avoir accès à une offre de formation continue sur le territoire,
- accompagner les pratiques amateurs par une offre de stage de formation et de perfectionnement. Ainsi, notamment le « Centre d'art polyphonique-Mission voix » propose dans le cadre de son projet artistique et pédagogique des actions en direction des acteurs culturels concernés.

Pour permettre la réalisation de tous ces objectifs, l'éducation artistique et culturelle doit être construite en relation avec les politiques liées à la création et à la rencontre avec les œuvres, les artistes et auteurs, mais également avec une politique de territorialisation permettant de favoriser une proximité avec les productions artistiques et culturelles sur tout le territoire.

B. SVILUPPÀ A CREAZIONE

« Une culture qui porte en elle la capacité de créer prouve de sa capacité à exister »

La création artistique est fondamentale, « le moteur de nos pratiques culturelles ». En effet, il n'y a pas de création sans Culture ni de culture sans création.

C'est par l'apprentissage et la connaissance que chaque individu comprend son rapport au monde et acquiert les bases d'une réflexion constructive, fort de son héritage pour se projeter vers l'avenir, créer et innover.

1. **Constat**

L'Assemblée de Corse avait émis le souhait, dans les orientations culturelles de 2005, de faire de l'île une « terre de création ». Cette ambition semble s'être heurtée à de nombreux obstacles. Ainsi, dix ans plus tard, constat a été fait, en 2015, au sein du PADDUC (dans son annexe 9), de la fragilité de la production culturelle insulaire, caractérisée par une myriade d'acteurs « atomisés ». Ce diagnostic a en grande partie été confirmé lors des Attelli di A Cultura, organisés en décembre 2016. Ceux-ci ont permis d'identifier plus précisément une série d'enjeux auxquels la création artistique en Corse doit faire face aujourd'hui :

- la question du déséquilibre entre le nombre de créateurs et les espaces de diffusion : la Corse compte un nombre limité de lieux de diffusion de la création artistique

contemporaine : peu de cinémas d'art et essai, peu de galeries ou de musées d'art contemporain, salles de spectacles en nombre restreint etc... Les artistes sont souvent contraints d'organiser eux-mêmes la diffusion de leurs œuvres dans des lieux non prévus à cet effet, sans entourage professionnel valorisant leur initiative, et au risque d'une certaine confidentialité,

- le manque de lieux de travail dédiés à la création : en amont même de ce difficile travail de diffusion, les artistes sont confrontés au manque d'espaces leur permettant de mettre au point leurs œuvres (salles de répétition, ateliers de travail, lieux de recherche collaboratifs etc...). Les initiatives dépendent trop souvent de ressources individuelles ou de celles de petites associations, sans réelle capacité d'investissement susceptible de générer un impact au plan régional voire interrégional, et sans entourage permettant d'appuyer et d'encourager les projets au long cours,
- la pression touristique s'exerçant sur certaines esthétiques, notamment en musique et en arts visuels, limite les possibilités d'ouverture vers d'autres univers, vers de nouveaux langages. Certains artistes professionnels regrettent ainsi la concurrence qui existe entre amateurs et professionnels pour la diffusion des œuvres durant la saison estivale,
- la révolution numérique a bouleversé le paysage : cette révolution doit donc être mieux accompagnée ; La Collectivité Territoriale de Corse doit jouer son rôle en accompagnant les acteurs culturels afin de donner une meilleure visibilité aux artistes. Des dispositifs spécifiques sont à l'étude et pourront être présentés prochainement.
- la question de la diversification des financements : l'isolement de la plupart des créateurs ainsi que leur faible visibilité ne leur permet de solliciter qu'un apport limité de mécènes ou de donateurs (y compris en crowdfunding).

2. ***Orientations et objectifs***

Les conditions de la création sont d'abord environnementales. Quand la Culture et l'Art sont présents, manifestes, quand une population se trouve en situation de rencontrer des œuvres contemporaines (architectures, œuvres d'art, spectacles de théâtre ou de danse) ou d'y avoir un accès facile, les habitudes se créent et la demande s'ensuit. Un tel environnement est toujours le reflet d'une prise de conscience et d'une volonté politique.

La présence des œuvres donne des pistes et leur présence réveillent les désirs et les besoins de créer. Elles affirment le rôle de l'artiste dans la société qui n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. Rendre manifeste la création artistique contemporaine dans l'espace public favorise l'émulation.

L'histoire de la création en Corse montre une succession d'expériences individuelles et parfois de groupes, avec les faiblesses inhérentes à ces situations qui ne connaissent pas suffisamment d'ancrage : peu de pérennité et de suivi.

Or, la Corse a révélé et révèle encore des créateurs, personnalités qui, après une affirmation sur le territoire, portent au plan européen et plus, une image de l'île identifiée, forte et respectée.

Il convient aujourd'hui de mieux accompagner ce mouvement en mettant en place un environnement plus favorable à la création.

Cette politique sera développée autour des axes suivants :

*a) **Créer un écosystème propice à la création***

Dynamiser la création artistique et accompagner son rayonnement impliquent également de structurer les réseaux d'échanges entre les diffuseurs des œuvres.

Ainsi, la Collectivité Territoriale de Corse entend impulser, dans les différents secteurs de la Culture, des démarches de construction de réseaux professionnels, tels que :

- des réseaux des bibliothèques,
- des réseaux des salles de cinémas et notamment d'art et d'essai,
- des réseaux de salles de spectacles,
- des réseaux de galeries d'art contemporain,
- des réseaux de festivals...

Ces réseaux ont vocation à être tissés non seulement au plan territorial mais également au plan euro-méditerranéen.

En fonction des secteurs, différents outils seront mobilisés par la Collectivité Territoriale.

En matière d'accompagnement de la création de spectacles en Corse, deux projets de chartes sont d'ores et déjà adossés à la présente feuille de route :

- une charte pour la diffusion de la création artistique insulaire dans les Théâtres municipaux de Corse (jointe en annexe). L'objectif est de rassembler les théâtres des principales villes de Corse (Aiaçciu, Bastia, Prupia et Portivechju) autour d'un texte les incitant à s'accorder sur un accompagnement partagé à apporter aux créateurs locaux, et notamment sur la mise en oeuvre de résidences de création,
- une charte pour les festivals (jointe en annexe). L'objectif est d'inciter les festivals à se concerter mutuellement pour mieux accompagner la création locale et limiter les phénomènes de concurrence qui nuisent à la diversité des projets et à leur potentiel d'innovation artistique. Alors qu'ils sont des lieux privilégiés pour la découverte et l'échange avec des artistes de renommée internationale et souvent reconnus dans leur domaine et qu'ils peuvent constituer une opportunité pour la scène corse.

De même, la danse est la discipline la plus pratiquée en Corse mais force est de constater qu'il n'existe pas dans le domaine de la danse contemporaine d'instance dédiée à son

développement. Des rencontres ont eu lieu avec les compagnies de danse contemporaine pour travailler sur la création d'un centre chorégraphique en lien avec l'Université, laquelle a mis en place un DU dans cette discipline. Une association fédérant les compagnies de danse contemporaine a été créée et un rapport est soumis à l'Assemblée afin de soutenir ce projet.

L'enjeu est très fort autour du livre, de l'éducation à la promotion : Dans le domaine de la création littéraire, la Collectivité Territoriale de Corse entend travailler à un futur schéma de la lecture publique permettant notamment de soutenir la création littéraire par la réalisation concertée de résidences d'écriture dans les bibliothèques et les médiathèques, par le lancement d'Appel à projet. Car face à l'enjeu du numérique, qu'il nous faut positiver et accompagner, le livre, objet matériel immuable d'apprentissage et d'initiation, doit garder son rôle de structuration de l'esprit.

Pour les arts plastiques, il convient de favoriser un climat d'effervescence et d'émulation avec des lieux d'expériences, des laboratoires et des ateliers d'artistes ouverts aux échanges. Il s'agira également d'encourager les galeries qui auront les capacités et l'ambition de s'inscrire dans des réseaux professionnels européens, d'y être reconnus et de prétendre ainsi à des sélections dans des foires internationales : FIAC Paris, ARCO Madrid, Art Basel Bâle, LOOP Barcelone...

Pour le cinéma et l'audiovisuel, de nouveaux axes de développement vont se traduire dans les nouvelles conventions 2017-2019 avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée(CNC), par des mesures telles que : l'octroi de bourses de résidence aux auteurs en cofinancement avec le Centre National du Cinéma afin de développer la création en visant l'excellence, le soutien à la création de contenus audiovisuels innovants, le financement d'ateliers d'écriture avec une attention particulière portée à la mise en place d'ateliers d'écriture en langue corse et le développement d'œuvres spécifiquement destinées aux nouveaux médias et des œuvres dites « transmedia ».

b) Inciter l'émergence de « laboratoris » et de lieux de création collaboratifs

Pour rompre l'isolement et favoriser l'émulation au niveau de l'acte de création lui-même, la Collectivité Territoriale de Corse entend favoriser l'émergence, sur le territoire, de lieux de travail partagés, où les univers de différentes esthétiques se croisent au quotidien, où les artistes peuvent trouver des ressources, sous forme de résidences ponctuelles ou sous forme de travail plus régulier, où des amateurs peuvent s'initier voire approfondir leur pratique, où des universitaires pourraient être appelés à ouvrir leurs recherches à l'interprétation de créateurs, où les compétences numériques pourront être mutualisées pour une meilleure utilisation des outils et une plus grande visibilité.

Parallèlement, la Collectivité Territoriale de Corse incitera les lieux existants à mutualiser leurs moyens, afin que ce rapprochement entre des sites différents favorise leur visibilité et assoit leur rayonnement.

Enfin, la Collectivité Territoriale de Corse s'engage à conforter les structures ressources pour la création artistique contemporaine au niveau régional, dont, notamment, le Fonds Régional d'Art Contemporain.

c) **Une tradition dynamique pour se projeter vers l'avenir**

Il est important de pouvoir également créer à partir de ce que nous sommes et de s'ouvrir vers de nouvelles pratiques. « *Soyons des héritiers pour être des créateurs* ».

Aussi, une attention particulière sera portée à la création en langue corse ou en lien avec la Corse dans toutes les esthétiques, spectacle vivant, livre, cinéma et audiovisuel, arts visuels, dans le cadre notamment d'échanges (Festivals, scène med, rencontres, salon, ...).

Par ailleurs, afin notamment de mieux connaître la création émergente, un travail avec cette « *scena nova* » permettra à la Collectivité Territoriale de Corse de mieux appréhender ces artistes qui restent en marge de nos politiques afin de mieux les connaître et de mieux les accompagner.

Il convient également aujourd'hui de rendre visibles ces initiatives, de les accompagner afin qu'elles irriguent l'espace public, et décroissent les imaginaires et les consciences. Nous devons notamment par la mise en place de conventions d'objectifs, accroître notre travail avec les associations qui se sont engagées pour établir des projets de territoire (actions à échelles communale ou intercommunales, en milieu rural ou urbain)

C. FÀ VEDE È FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCU, IN OGNI TERRITORIU È ALDILÀ

Appuyer la diffusion des œuvres ne peut se limiter à une mise en réseau de l'existant. Il convient également :

- de moderniser les équipements afin d'améliorer leur attractivité et d'élargir les publics,
- d'encourager les artistes à investir de nouveaux lieux, y compris occasionnels,
- d'inciter les structures existantes à mener des actions de médiation culturelle et des opérations « hors les murs »,
- de construire de nouvelles structures là où les manques sont les plus criants.

1. **Constat**

L'Assemblée de Corse a adopté au sein du PADDUC, un schéma territorial d'organisation des équipements culturels ayant pour objectif d'assurer le développement culturel de l'île et de pallier les fractures territoriales.

En effet, les structures de diffusion ont à faire face à de multiples enjeux : changement des pratiques culturelles en lien avec la révolution numérique, augmentation des inégalités sociales, enclavement de quartiers etc...

Ainsi, aux enjeux liés à la création artistique analysés précédemment, s'ajoutent ceux, plus spécifiques, liés à la diffusion et à la promotion de la Culture sur le territoire et à l'extérieur de l'île, à savoir :

- une implication limitée des territoires : il serait nécessaire d'amplifier le soutien des collectivités locales dans le fonctionnement des structures en période de contraintes budgétaires grandissantes,
- le nécessaire développement de la médiation culturelle : les œuvres culturelles peuvent-elle exister sans médiation efficace permettant leur expression et diffusion ?
- la nécessité d'une présence accrue de la Corse « à l'extérieur ».

2. ***Orientations et objectifs***

Permettre à tous les Corses d'avoir accès à la Culture, implique également une approche globale en termes d'aménagement culturel du territoire et de médiation.

La Culture doit aller à la rencontre du (non) public ; Investir dans les projets de médiations est également un enjeu pour permettre aux Corses d'accéder à la culture sous toutes ses formes. Il s'agit d'aller rencontrer voire surprendre la personne qui ne peut faire, seule, une démarche culturelle.

Ainsi, au-delà des lieux de diffusion culturelle, il est important que des territoires éloignés qui disposent de lieux « occasionnels » permettant une certaine diffusion des œuvres soient investis par les artistes ; des espaces de rencontres, d'échanges, de proximité avec les artistes, permettant de participer à une démarche pour créer l'envie. Dans ce cadre, la Collectivité Territoriale de Corse mettra en œuvre des dispositifs innovants notamment au travers de ses propres outils, la Cinémathèque, le Musée, le Centre d'Art Polyphonique, le Fonds Régional d'Art Contemporain.

En outre, la Collectivité Territoriale de Corse se doit de soutenir ceux qui peuvent porter au plan international, l'image d'une Corse riche et dynamique. Donner l'occasion à ces artistes de se rencontrer, d'échanger, leur apporter une plus grande visibilité à l'instar du travail réalisé par le Fonds Régional d'Art Contemporain, première institution de l'île inscrite sur le réseau professionnel européen, qui soutient les créateurs, entretient et développe régulièrement des échanges aux plans internationaux. Nous devons encourager et structurer une logique de mise en réseau transfrontalières.

Cette politique s'articule donc autour de trois axes :

a) ***Montrer les œuvres sur le territoire***

Les objectifs liés à la diffusion et à la promotion de la création insulaire visent à montrer les œuvres partout sur tout le territoire insulaire dans des lieux dédiés à la diffusion de la Culture comme les théâtres municipaux mais également dans des lieux « plus ouverts » ou « occasionnels ».

Aussi, dans le domaine du spectacle vivant, la charte pour la diffusion de la création artistique insulaire dans les théâtres municipaux de Corse a également comme objectifs, dans une logique de médiation culturelle de territoire, l'organisation de moments d'échanges et de rencontres entre les artistes et le public mais également entre professionnels à l'occasion de réunions des programmeurs. Elle favorisera le recours aux réseaux existants, notamment, pour ce qui concerne les musiques actuelles, celui constitué par l'association Le Rézo.

Elle encouragera les structures à s'investir dans la promotion des artistes locaux reçus en résidence via l'invitation des autres programmeurs de l'île ainsi que des programmeurs extérieurs, notamment au plan méditerranéen, à assister aux premières représentations.

Dans le domaine du livre, la Collectivité Territoriale de Corse favorisera la présence des auteurs non seulement dans des lieux dédiés comme les bibliothèques et médiathèques mais également à l'école, notamment dans le cadre des APA et dans le réseau des librairies indépendantes ; dans ce cadre, les réseaux existants, notamment l'association des éditeurs, seront des acteurs privilégiés pour développer des actions de promotion et de diffusion.

En termes de disciplines artistiques, il semblerait que les arts visuels pâtissent du plus gros déficit de moyens adaptés. En témoigne la situation du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), qui ne bénéficie que d'espaces d'exposition sous-dimensionnés et ne dispose pas encore d'ateliers et d'espaces de recherches et d'accueil. Une réflexion est en cours sur ce sujet.

Il s'agira notamment de favoriser la mise en place d'un réseau actif de diffusion en soutenant notamment l'aménagement de galeries professionnelles et de permettre les échanges pour les artistes insulaires porteurs d'un projet de résidence à l'extérieur ; de multiplier les occasions de rencontres avec les Arts Visuels en soutenant les structures d'animation et les acteurs culturels, qui proposent des programmations au contenu culturel et artistique avéré ; de soutenir les formes d'expression artistique utilisant le médium vidéo et les nouvelles technologies.

Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, il s'agira d'accompagner la mutation des moyens de diffusion audiovisuels dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens globalisé ouvert aux diffuseurs actuellement existants autour d'axes privilégiant la création insulaire que cela soit dans le genre documentaire ou de la fiction avec une incitation à la production en langue corse.

Il s'agit également de mieux structurer le « pôle tournage » en ayant une stratégie de développement en matière de promotion de l'île pour l'accueil de tournages et un meilleur suivi et encadrement de celui-ci afin d'optimiser les retombées pour le territoire.

Par ailleurs, la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique pourra être renforcée au travers du soutien à la création d'une plateforme VàD. Tout autant, il s'agira de mieux structurer la Cinémathèque de Corse pour renforcer son rayonnement régional et méditerranéen et favoriser la diffusion du patrimoine cinématographique insulaire. Enfin, la Collectivité Territoriale de Corse poursuivra son action en faveur de la modernisation des

salles de cinéma et la création de nouveaux complexes afin de rattraper son retard en termes d'offre sur le territoire. Elle accompagnera également les exploitants, les associations et les festivals en vue d'organiser un maillage territorial en termes de médiation culturelle.

En outre, à côté des structures culturelles, la Collectivité Territoriale de Corse doit permettre aux créateurs d'aller à la rencontre des publics potentiels et notamment des publics en le milieu rural ; pour cela, elle mettra en place des actions innovantes en faisant intervenir ses propres outils : Cinémathèque, FRAC, Musée de la Corse, et favorisera également la présence d'artistes et d'auteurs pour leur permettre d'investir ces lieux. Ces actions seront menées notamment en coordination avec le comité de massif.

La Collectivité Territoriale de Corse a voté en février 2017 l'extension du dispositif PASS CULTURA aux collégiens touchant ainsi les jeunes en milieu rural. Ce dispositif permet d'atteindre toute la jeunesse de Corse, du collégien à l'étudiant en passant par les jeunes demandeurs d'emploi ou en instituts spécialisés dans le but de les amener, en partenariat avec les acteurs culturels, vers une offre culturelle diverse.

Il convient également de continuer à développer les outils de promotion des artistes et des activités culturelles de la Collectivité Territoriale de Corse (site de culture.fr/culture, comptes facebook, twitter...) animés par les services.

La Collectivité Territoriale de Corse doit également mener une véritable réflexion sur la période estivale, qui, si elle permet de susciter des projets culturels d'envergure, exerce également parfois une pression importante sur le marché des « animations culturelles » locales.

Aussi, la Collectivité Territoriale de Corse entend travailler avec l'Agence du Tourisme de la Corse sur une « charte de la diffusion de spectacles », incitant notamment les offices de tourisme à s'investir dans l'organisation et la promotion d'événements culturels en lien avec un tourisme « durable » et une approche plus soutenable pour le développement des territoires.

Enfin, la Corse doit valoriser son attractivité culturelle en termes de communication, avec la coordination de la direction de la culture, la direction du patrimoine et l'Agence du tourisme : il convient de structurer l'offre en relation avec les territoires et nos propres outils (Réseau des Musées, ...) afin de faire des propositions de type « itinéraires thématiques ».

b) Montrer et promouvoir les œuvres en dehors du territoire

Les objectifs de la Collectivité Territoriale de Corse visent également à promouvoir la Culture à l'extérieur de l'île en particulier dans le bassin méditerranéen et à favoriser les échanges.

Notre objectif sera de faire que la création en Corse soit révélatrice de l'attention et du soutien qui lui sont apportés par les institutions publiques afin qu'elle s'affirme sur le plan international dans le cadre de salons, festivals, rencontres, etc, voire dans le cadre de la participation à la mise en œuvre d'une « scène méditerranéenne ».

Il s'agit pour la Corse de s'inscrire dans un réseau méditerranéen et européen pour affirmer l'originalité de sa culture. Exporter notre identité en la faisant connaître à nos voisins et échanger avec eux en les accueillant, nous permettra de pérenniser les liens qui nous unissent. Ainsi, les coproductions, les partenariats, l'inscription dans des réseaux internationaux seront grandement valorisés.

Dans ce cadre, un travail a débuté avec l'Office des transports pour mettre en place un dispositif permettant de faciliter les échanges.

Il s'agit pour l'île de maîtriser son influence culturelle et non plus simplement de subir ou de transposer des modèles imposés.

- c) ***Accompagner une politique d'investissement par la construction de nouveaux lieux dédiés à la création, notamment en art contemporain***

La Corse a besoin d'une politique d'investissement en matière culturelle.

Si les communes et la Collectivité Territoriale de Corse ont su réaliser ces dernières années, avec le soutien de l'Etat, un certain nombre d'ouvrages importants pour l'aménagement culturel du territoire, le manque d'infrastructures ou parfois, leur sous-dimensionnement, reste prégnant notamment dans le secteur du spectacle vivant, en matière d'art contemporain, en milieu rural dans la plupart des secteurs.

La Collectivité Territoriale de Corse entend travailler avec les collectivités locales pour appuyer les initiatives pouvant pallier à ces manques en portant une attention particulière aux projets co-construits avec les acteurs culturels du territoire et inscrits dans une logique de mise en réseau et de mutualisation des moyens.

D-INTRAPRENDE IND'È A CULTURA

Comme cela est affirmé en préambule de ce document, la Culture ne saurait être réduite à une activité marchande, les productions culturelles ne peuvent se réduire à des produits marketing que l'on met en marché. Cependant, les activités économiques qui découlent du secteur culturel sont créatrices de richesse et la puissance publique doit accompagner leur développement.

1. Constat

La Collectivité Territoriale de Corse dans ses « Orientations pour l'action culturelle » (2005) avait posé comme objectif de « générer une intégration plus forte entre les activités économiques et culturelles, appréhendant la culture comme une filière, génératrice d'emplois et accroissant l'attractivité de l'île ».

Dans cette optique, différentes études ont été lancées qui ont démontré d'une part les liens réciproques entre action culturelle, économie et tourisme, d'autre part la nécessaire structuration des filières, condition de leur développement, et enfin l'indispensable réflexion à mener sur la diversification du financement des activités culturelles.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), adopté en 2015, a fait le constat dans son annexe 9 du caractère « atomisé » des industries culturelles insulaires et donc de la fragilité des outils de production culturels et artistiques. Il souligne également l'indispensable intégration à un projet global de développement durable dans le cadre notamment de l'économie du loisir, du tourisme et de l'événementiel.

Cependant, si la structuration des filières s'est étoffée, il n'en reste pas moins que des freins subsistent. La problématique liée aux modes de financement reste une question très prégnante dans le cadre d'une mondialisation et d'un marché local restreint.

Le rôle de l'institution en faveur de l'attractivité du territoire passe donc par la mise en place d'un écosystème favorable aux industries culturelles musique, cinéma, audiovisuel et livre sachant que le secteur des Arts Plastiques doit également connaître un véritable essor et prendre sa place dans le champ des industries culturelles.

2. Orientations et objectifs

De manière générale, la Culture, au sens large, prend une place de plus en plus importante dans le développement économique et touristique et contribue fortement à la construction de l'identité et de l'image des villes, des communautés d'agglomérations et des régions.

La Culture est un catalyseur de créativité, mais aussi de développement économique et de création de richesse. Mais la Culture, parce qu'elle n'a pas d'objectif économique préétabli ne peut se mesurer en termes de rentabilité pour ce qui concerne l'opportunité de sa mise en action. La Culture rentable, comme seul critère de mise en perspective c'est la transformation systématique de l'art en loisirs. Si la Culture est rentable c'est surtout en fonction de paramètres plus élevés dans l'échelle de l'exigence philosophique : hommes libres, citoyens actifs, développement humanisé.

Cependant, l'industrie culturelle en tant que facteur de développement économique a fait l'objet de diverses réflexions, notamment en ce qui concerne les différents modes de financements qui s'offrent à ces industries pour permettre leur pérennisation, les moyens de lutter contre l'insularité, qui est souvent ressentie comme étant un handicap pour exporter les œuvres ; mais aussi l'orientation à donner aux industries pour qu'elle puissent être profitables au territoire en les intégrant à un projet global alliant économie, tourisme et développement local.

Inciter à créer en langue corse, trouver de nouveaux moyens de financement, appuyer la diffusion des œuvres, accompagner la transition numérique et les nouveaux modes de consommation des biens culturels sont des enjeux qui se retrouvent dans toutes les filières.

Il est donc important d'affirmer qu'une entreprise culturelle est, sur son territoire, un acteur économique à part entière, mais dont la particularité réside dans le fait de contribuer à la fois à la création artistique, l'innovation, et à l'emploi et à la richesse du territoire. La puissance publique doit pour mieux accompagner la structuration de l'entrepreneuriat culturel en mettant notamment en œuvre les axes suivants :

a) Favoriser la diversité des sources de financement des industries culturelles

Les acteurs privés et publics du secteur culturel en Corse ont impulsé un dynamisme qui a contribué grandement au renforcement de l'attractivité du territoire. Pour autant ce dynamisme est fragile car les structures qui portent ce type de production ou de manifestation sont souvent tributaires de subventions publiques dont la vitesse de mobilisation, que nous avons de cesse d'améliorer, reste peu compatible avec la logique économique à laquelle ces opérateurs sont soumis que ce soit en terme de paiement des fournisseurs ou de rémunération d'artistes ou des équipes d'intermittents.

Il est donc proposé notamment de mettre en place, un Fonds Territorial Corse de la Culture (FTCC) géré par un établissement financier, qui permettra aux acteurs culturels de bénéficier d'avances remboursables, qui puissent tout à la fois relayer les subventions et impulser des avances sur recettes. Tout autant, ce fonds permettra également de proposer des prêts à l'investissement.

b) Favoriser le secteur de l'entrepreneuriat culturel :

Il s'agit de créer un écosystème favorable à l'émergence, à la structuration et au développement d'un tissu entrepreneurial dans le secteur culturel.

Cette stratégie s'articule notamment autour des objectifs suivants :

- Une meilleure diffusion de l'information sur l'ensemble des dispositifs : il s'agit là de positionner la collectivité comme un pôle ressource pour les porteurs de projets
- Organisation ou co-organisation de rencontres sur des secteurs spécifiques autour la thématique de l'entrepreneuriat culturel (démarche déjà engagée lors des Atelli et de la semaine Impresa si)
- Implication du secteur culturel dans des pôles de territoriaux de coopération économique par la coopération renforcée entre l'ADEC et la Direction de la culture afin pour certaines opérations de mutualiser les investissements, favoriser la diffusion.
- Encouragement à la création d'espaces de co-working culturels par la mise en place du dispositif « Laboratorii culturali » présenté dans le Règlement des aides, mais aussi par le lancement d'AAP.
- Accompagnement pour la création de coopératives d'activités et d'emplois, afin de constituer un cadre juridique efficient. Nous avons à cet effet entamé un travail avec le CRESS Corsica.
- Réflexion autour de la mise en place ou l'accompagnement de fonds collectifs publics/privés afin de mieux accompagner la création mais aussi la professionnalisation des acteurs. Cela pourrait avoir comme objectif de mieux organiser le portage et la gestion de projets.

c) ***Mieux accompagner les industries culturelles et la diffusion des biens***

Les échanges entre la Collectivité Territoriale de Corse et les acteurs culturels insulaires, ont mis en exergue la nécessité de mieux accompagner ces industries culturelles dans le cadre d'une action concertée entre culture et économie. Ainsi, à côté des aides financières directes, des Appels À Projet (AAP) en partenariat avec d'autres structures pourront être

lancés à l'instar de l'appel à projet de juin 2017, porté conjointement par l'ADEC et la Direction de l'action culturelle en direction des entreprises du secteur.

Ainsi, une attention particulière sera portée aux structures de distribution des biens culturels, disquaires et librairies indépendantes qui constituent un tissu fragile.

En effet, les librairies, ces lieux de vie et de liberté représentent un élément indispensable permettant l'accès de tous les publics à une offre diversifiée de biens et de services culturels, contribuant à l'aménagement et à la vitalité des territoires. L'aide aux librairies permettra d'accompagner l'adaptation de celles-ci aux évolutions technologiques. Elle permettra également l'amélioration des conditions de distribution des produits culturels (livres...).

S'agissant de la musique et du secteur cinéma et audiovisuel, la Collectivité Territoriale s'engage notamment à mener une réflexion active sur le développement d'outils numériques de diffusion des productions insulaires. Elle souhaite également consolider les aides attribuées à la production des contenus et améliorer leur suivi (communication des dates des commissions, des membres y participants, engagements plus rapides des soutiens etc...).

Il s'agira également de poursuivre les efforts en termes d'attractivité du territoire en matière d'accueil de tournages : accompagnement de création d'activités nouvelles, production exécutive, location de matériel. Tout en définissant un cadre plus précis en collaboration avec l'OEC et le PNRC.

Une concertation plus fine sera également menée avec les grands médias locaux (TV, radios) dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens globalisé afin d'améliorer la visibilité de la création insulaire.

CHAPITRE III : LES OUTILS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Pour mettre en œuvre cette politique, il est donc nécessaire de disposer d'outils opérationnels divers. En effet, il nous faut imaginer de nouveaux modes d'intervention dans ce domaine, plus partenariaux, transversaux. En raison des contraintes budgétaires, mais aussi parce que nous savons que nous devons nous inscrire et inciter nos partenaires à s'inscrire dans un nouveau cadre de financement plus sécurisé et qui ne repose plus uniquement sur la seule logique de la subvention, nous devons accompagner les acteurs dans cette période de transition nécessaire. Pour cela il nous faut disposer d'outils opérationnels divers.

Ces outils sont :

- le règlement des aides : celui-ci n'est qu'un outil parmi d'autres car il ne peut à lui seul décliner tous les aspects du développement de la Culture,

- les schémas et les chartes : afin de permettre de créer un espace d'échange entre acteur et une meilleure visibilité et de donner un cap,
- la création d'un fonds de soutien aux entreprises et aux associations,
- la mise en synergie de nos propres outils : Centre d'Art Polyphonique, Cinémathèque de Corse, FRAC, ingénierie culturelle, Appel A Projet, qui vont permettre d'amener le public potentiel vers des lieux dédiés,
- le Mécénat,
- l'action collective avec les acteurs publics et les acteurs privés,
- la transversalité afin de mettre la culture au cœur des autres politiques.

1. Le nouveau règlement des aides pour la culture

Les nouveaux enjeux relatifs à la sphère culturelle et la nouvelle donne territoriale, avec l'émergence des nouvelles intercommunalités nous ont amené à proposer un nouveau règlement des aides.

Les orientations affichées dans le nouveau cadre de l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse se traduisent ensuite dans ce nouveau règlement des aides pour la Culture, nouveau cadre de référence pour les porteurs de projets.

Les aides sont ainsi présentées par axes d'intervention et non plus par « secteurs » (audiovisuel, arts plastiques, arts de la scène etc...) dans le but de décroquer la politique culturelle et d'afficher les grands objectifs de développement pour la Corse. En outre, pour chaque axe d'intervention, des aides communes à tous les secteurs ont été créées à côté des aides propres à chaque secteur, dans le respect des différences de logiques économiques, artistiques et professionnelles des différentes branches de la Culture.

Ce nouveau règlement des aides répond à ainsi quatre objectifs principaux :

1. Assurer une meilleure lisibilité des axes d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse en matière culturelle en fonction des quatre grandes priorités fixées par la feuille de route,
2. Garantir une meilleure égalité de traitement entre les projets relevant des mêmes axes d'intervention. Les niveaux d'intervention varient en fonction de l'intérêt « régional » des projets, la priorité de la Collectivité Territoriale de Corse étant la structuration du territoire dans une logique de mise en réseau et de rayonnement. Tout dispositif d'aide en fonctionnement se double d'un volet « investissement ». La modernisation des équipements culturels doit également constituer une priorité.
3. Afficher des objectifs d'intervention financière réalistes, de nature à sécuriser les porteurs de projets. La définition d'un plafond de subvention, d'un taux d'intervention et d'une assiette a été systématisée. Il s'agit d'afficher une stratégie financière claire et maîtrisée.
4. Inciter à l'émergence de nouveaux projets, de nouvelles politiques, dans une logique de renouvellement des démarches et d'accompagnement des nouveaux usages et d'Appel à Projet (APA).

Ce nouveau guide des aides propose également une harmonisation des procédures d'instructions des demandes de subvention, en phase avec la nouvelle réglementation européenne, le nouveau cadre légal (et notamment la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire qui a donné une définition légale de la subvention), ainsi qu'avec les récentes directives nationales, notamment celles formulées au sein de la circulaire du premier ministre en date du 29 septembre 2015 (nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations).

Il vous est donc notamment proposé dans le cadre de ce nouveau règlement :

1. INGRANDÀ INCÙ A CULTURA

Pour ce qui concerne cet axe de l'éducation artistique, afin d'appuyer le développement d'une offre pluridisciplinaire de formation artistique créer des aides communes à tous les secteurs (musique, théâtre, danse, arts plastiques, arts visuels, audiovisuel, création littéraire). Celles-ci se présentent donc sous une forme nouvelle : mieux adaptées aux réalités du terrain, et répondant à une logique de projets.

Ainsi **l'aide aux structures de formation initiale à une pratique artistique** pensée comme une aide transversale à toutes les disciplines artistiques, distingue à présent les « pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique » adossés à une nouvelle charte territoriale adoptée par délibération n°17-2019 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017, et les petites « écoles artistiques et culturelles associatives » qui offrent un maillage plus serré de pratique artistique. **La bourse aux jeunes talents** : repensée en transversalité à toutes les disciplines artistiques et techniques de la culture. Enfin, **l'aide aux actions artistiques et culturelles en direction des jeunes**, rassemble les différents modes de financements en un seul et même dispositif à présent encadré.

2. SVILUPPÀ A CREAZIONE

Ce nouveau règlement se propose notamment de créer une nouvelle aide aux petits lieux de rencontres, d'échanges et de pratique qui forment souvent le creuset du croisement des formes et des esthétiques « **I laboratorii culturali** ». Il s'agissait de créer un outil qui permette de soutenir les initiatives au plus près de là où elles se prennent, afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Cette nouvelle aide se double d'une refonte en profondeur des anciens dispositifs propres à chaque secteur d'activité du champ culturel. S'agissant du secteur des arts de la scène, les anciens dispositifs de soutien à la création de spectacles et au fonctionnement des compagnies de théâtre de danse et d'ensembles musicaux ont entièrement été refondus sur la base, afin de mieux prendre en compte la réalité des porteurs de projets en fonction des moyens dont ils disposent en termes d'espace scénique de répétition ; et d'apporter un soutien plus cohérent qui se déploie tout au long de la vie de l'œuvre, de sa conception jusqu'à sa diffusion.

S'agissant du secteur audiovisuel, un accent a été mis sur la phase d'écriture et de conception des projets avec notamment la création d'une aide à la résidence.

Dans les secteurs du livre et des arts plastiques, les anciens dispositifs d'aide à la résidence et à la conception des œuvres ont été harmonisés autour d'objectifs communs, ouvrant la voie à un effort accentué de la Collectivité Territoriale dans ces secteurs d'activité.

Enfin, des comités d'experts ont été mis en place dans chaque secteur.

3. FÀ VEDE È FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCU È ALDILÀ

Dans ce chapitre, plusieurs innovations : **L'aide aux festivals** devient une aide multisectorielle et se redécoupe en « festivals à rayonnement territorial », et « festivals à rayonnement micro-régional » pour un soutien mieux adapté aux contraintes de gestion qui varient selon les tailles de festivals. D'autre part, l'aide est plus exigeante au regard des programmes des festivals en reprenant les principes édictés dans la « charte des festivals à rayonnement territorial » qu'il vous est par ailleurs proposé d'adopter.

Les festivals se distinguent des **manifestations artistiques et culturelles**, qui font l'objet d'une nouvelle aide dans ce règlement. Ces événements participent au rayonnement culturel du territoire, maintiennent et mettent en valeur les traditions populaires.

En outre, une des orientations majeures de la Collectivité est de passer d'une logique de guichet (qui favorise le saupoudrage) à une logique de projet (qui favorise le rééquilibrage de l'offre culturelle pour le territoire de la Corse). **L'aide aux lieux de spectacles « lochi d'arti in scena »** illustre cette préoccupation. En effet, le nouveau dispositif, en distinguant les « lieux de spectacles pluridisciplinaires à vocation territoriale » des « petites scènes », permet une approche plus cohérente en fonction de la taille et du type de projets portés par les structures.

4. INTRAPRENDE INDE A CULTURA

Le règlement des aides porte une attention particulière aux structures de distribution des biens culturels fragilisés, notamment **via l'aide en faveur des librairies indépendantes et des disquaires indépendants**. Il est aujourd'hui prévu d'accompagner l'adaptation de ces entités aux évolutions technologiques, mais aussi d'améliorer leurs conditions de distribution.

Ce nouveau règlement permet également d'accentuer l'attractivité de notre territoire (notamment touristique), en appuyant l'accueil des tournages audiovisuels.

Enfin, la Collectivité Territoriale de Corse est également désireuse d'impulser une logique de mise en réseau des structures culturelles afin d'accroître leur capacité à développer des projets au long cours, à la fois plus ambitieux, et susceptibles de donner lieu à plus de retombées pour le territoire (y compris économiques). Il vous est ainsi proposé de créer **une aide à la mutualisation de moyens et au partage de projets culturels** pour leur permettre d'accroître leurs moyens de production et le rayonnement de leur projet.

2. Les chartes

Il s'agit là aussi de documents de travail qui feront l'objet de réunions de concertation avec les acteurs culturels concernés.

- ***charte des festivals, (jointe en annexe)***

Dans la lignée des Attelli di a cultura, la charte des festivals de rayonnement territorial s'appuie sur la conviction que la plus large concertation possible est la condition sine qua non de la réussite d'une action culturelle renouvelée. Elle a donc pour but de contribuer à la mise en place d'une concertation plus fréquente, voire cyclique sur la base d'objectifs communs.

Ces objectifs découlent d'une part du diagnostic précité sur l'offre culturelle festivalière, et d'autre part, sur la définition partagée de ce qu'est un festival « de rayonnement territorial », un événement avant tout *culturel*, distinct en tant que tel des actions d'animation de type foires, opérations commerciales ou fêtes privées, y compris lorsque celles-ci justifient d'un caractère culturel avéré.

- ***charte des lieux de diffusion, (jointe en annexe)***

Cette charte vise à réaffirmer, en concertation avec les directeurs artistiques et programmateurs des théâtres municipaux de Corse et salles de spectacles associatives, et en adéquation avec les politiques culturelles décidées sur leur territoire, la nécessité d'un travail en commun pour la diffusion de la création artistique insulaire.

En effet, la Corse compte un riche tissu d'acteurs culturels investis dans la création de spectacles, qu'il s'agisse de structures amateurs ou professionnelles, et ce, dans des disciplines telles que le théâtre contemporain, la danse contemporaine, les musiques actuelles, le conte ou le cirque nouveau. Toutefois, ainsi qu'il l'a été constaté au sein du PADDUC, les salles de spectacles susceptibles d'accompagner ces projets sont peu nombreux sur le territoire. Ceci limite grandement les possibilités, notamment pour les équipes artistiques émergentes, de s'inscrire dans une logique de professionnalisation, au travers l'inscription de leur démarche dans un réseau professionnel de diffusion, en lien avec le territoire et au-delà, avec l'Europe et la Méditerranée.

- ***Charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique,***

L'initiation à une pratique artistique ou la participation à la création ou à l'interprétation d'une œuvre sont une des priorités de la politique de l'Exécutif ; elle doit donc être accessible à tous les enfants et sur tout le territoire.

Pour se placer à la hauteur de cet enjeu fondamental, les signataires de la présente charte s'accordent sur l'importance que la Corse soit dotée d'un maillage harmonieux sur son territoire de structures capables d'offrir à ceux qui le souhaitent une offre complète et de qualité de formation initiale à une pratique artistique.

Le nouveau schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique pour la période 2017-2021, voté par l'Assemblée de Corse en juillet 2017, s'appuie sur cette charte votée également par l'Assemblée de Corse.

3. Les Appels À Projet

En 2016, le Conseil Exécutif de Corse a souhaité lancer deux grands chantiers dans le domaine de la Culture : en organisant et à l'initiative de la conseillère exécutive en charge de la Culture, les « Attelli di a cultura » en novembre et décembre 2016, et à l'initiative du Président de l'ADEC une table ronde en mai 2016 sur le thème de « L'IMPRESA SÌ », la portée économique de la Culture en Corse ».

La première étape des échanges entre la Collectivité Territoriale de Corse et les acteurs culturels insulaires, a mis en exergue la nécessité de mieux accompagner ces industries culturelles dans le cadre d'une action concertée entre culture et économie en proposant la création d'une mesure forte à travers le lancement d'un appel à projets dont la mise en œuvre a été confiée à l'ADEC en concertation avec la Direction de l'action culturelle.

D'autres appels à projet seront lancés plus spécifiques à la création ou à la diffusion des œuvres sur le territoire et à l'extérieur de l'île.

4. Le Fonds Territorial Corse pour la Culture

La création d'un Fonds Territorial Corse de la Culture (FTCC) doit permettre de renforcer le dynamisme du secteur culturel en permettant aux acteurs culturels de bénéficier de prêts, d'avances remboursables qui puissent tout à la fois relayer les subventions et impulser des avances sur recettes.

Pour doper la création, la diffusion des œuvres, pour accompagner le rayonnement culturel en Corse, le principe de la subvention doit être accompagné ; en effet, le prêt ou l'avance remboursable est versée avant l'opération, ce qui permet d'optimiser la gestion de trésorerie de l'opération. En outre, le remboursement de l'avance permet de recycler ces fonds pour d'autres opérations du même type. Les avances remboursables peuvent être également couplées à des cofinancements bancaires, ce qui, dans un contexte de restriction de budget publics, optimise l'efficacité et l'efficience de l'allocation de ressources publiques.

La mise en place d'un tel dispositif aura un effet tangible sur la conservation et la création d'emplois dans le secteur de la Culture.

5. Pôle Mécénat Culture et Patrimoine

Pour pallier la baisse des dotations de l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse met en place un « Pôle Mécénat » pour la Culture et le Patrimoine ; ce pôle est destiné à rechercher des financements publics et privés, auprès des entreprises, des particuliers, des institutions et des fondations, en France et à l'international et de développer des démarches propres au mécénat dans le cadre de la loi du 1er août 2003 dite « Loi Aillagon »* et l'article 28 de l'instruction fiscale 4 C 5-04 du 13 juillet 2004** qui précise "qu'une collectivité territoriale est éligible au mécénat ouvrant droit à avantage fiscal".

Cette mobilisation s'inscrit dans une volonté de co-développement économique, sociétal et culturel de notre territoire. Elle permet à la Collectivité Territoriale de Corse de se rapprocher de la société civile et d'impliquer les particuliers et les entreprises dans une démarche de générosité pour le développement de leur territoire, en soutenant matériellement ou financièrement des projets culturels ou patrimoniaux d'intérêts généraux et d'affirmer ainsi leur attachement à leur région.

La démarche de Mécénat est transversale en interne entre les différents services de la collectivité et en relation avec les agences et offices. Elle a pour mission :

- l'identification des projets culturels et patrimoniaux d'intérêt général,
- l'accompagnement des projets culturels et patrimoniaux des territoires en collaboration avec notamment la Fondation du Patrimoine d'une part ou l'ADEC,
- le développement des outils administratifs, juridiques et fiscaux, de prospection et de communication propres à la démarche de mécénat territorial,
- l'animation et la participation à des comités de pilotage.

*Loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations dite « Loi Aillagon ».
** L'article 28 de l'instruction fiscale 4 C 5-04 du 13 juillet 2004 apporte des précisions sur la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations dites « Loi Aillagon ». Il est précisé qu'une collectivité territoriale est éligible au mécénat ouvrant droit à avantage fiscal.

6- Les Actions collectives

La volonté de mettre en œuvre une politique co-construite passe également par l'action collective en direction des acteurs publics et des acteurs privés :

- en direction des structures privées : favoriser la création de Fédérations d'associations, les expériences de mutualisations et les rencontres collégiales,
- en direction des structures publiques : dialogue avec les intercommunalités et les communes, études,
- en direction des structures privées et publiques : par le biais de chartes et de « conférences » régulières afin de dresser en commun un bilan et faire une évaluation des politiques menées.

7- La collaboration avec les autres secteurs

Afin de permettre à la Culture d'irriguer toutes les politiques publiques mises en œuvre, il est opportun de travailler à une meilleure intégration de la problématique culturelle dans les politiques publiques (éducative, touristique, sociale, économique, d'aménagement du territoire, de formation, de développement durable).

Cette démarche a déjà été initiée avec l'ADEC au travers du travail sur l'Appel à projet « Impresa si ».

Une collaboration étroite va également être menée, comme rappelé plus haut, avec l'agence du tourisme pour travailler sur le tourisme culturel, sur une charte des offices de tourisme.

La direction de la formation professionnelle intègre dans son plan les métiers de la Culture.

Bien évidemment, nous travaillons en concertation avec la direction de la langue corse.

Enfin, nous travaillons également en collaboration avec le comité de massif pour mettre en œuvre dès le mois de septembre des actions culturelles dans le milieu rural ; la première sera réalisée dans le TARAVU.

CONCLUSION

Le document proposé aujourd'hui n'est pas un document qui se veut définitif ; le cadre d'action culturelle continue à se construire avec les élus et en concertation avec les acteurs du terrain car la volonté de l'exécutif n'est pas d'imposer des règles mais bien de co-construire une politique, de sortir de la logique de prescription en associant toutes les compétences.

A cet effet, il sera envisagé de créer une « Cunferenza permanente di l'azzione culturale » basée sur un partenariat refondé avec les collectivités territoriales et les acteurs culturels afin, dans la suite des Attelli di a cultura, d'ouvrir un espace de concertation sur la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la Culture.

Dans ce cadre, il faudra veiller à évaluer cette politique au travers d'indicateurs à la mesure des enjeux affichés, afin de juger de sa pertinence sur le terrain, de sa cohérence, des corrections à y apporter, en permettant aux acteurs impliqués dans sa mise en œuvre au travers de rendez-vous réguliers, de participer à cette évaluation, qui portera aussi bien sur le processus concerné, que sur ce qu'il produit.

Parallèlement, il sera nécessaire de collecter des éléments statistiques permettant de mieux connaître les acteurs du monde culturel, les publics, les retombées économiques sur les territoires et ainsi mieux démontrer les enjeux que représentent les politiques menées en termes économiques et touristiques. A cette fin, un observatoire des politiques culturelle et patrimoniale sera mis en place.

Nous avons d'ores et déjà mise en place une veille sur des dispositifs pouvant exister ailleurs en Europe ou dans le monde et pouvant faire l'objet d'une adaptation sur notre territoire en matière notamment de relance de la création et de diffusion de la culture.

La déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO (1982) réaffirme « *que la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* », et que « *Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.* »

La convention sur la protection et la diversité des expressions culturelles de l'Unesco de 2005 affirme notamment que « *la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité ... elle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et qu'elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations...* ».

Elle affirme également « *l'importance des savoirs traditionnels en tant que source de richesse immatérielle et matérielle, et en particulier des systèmes de connaissance des*

peuples autochtones, et leur contribution positive au développement durable, ainsi que la nécessité d'assurer leur protection et promotion de façon adéquate... l'importance de la culture pour la cohésion sociale en général ».

Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement (art. 2, Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, 2007).

C'est pourquoi, il est important de penser la culture comme partie intégrante de notre société, et de mettre la politique culturelle au cœur de nos politiques, en donnant aux artistes, aux acteurs culturels qui la font vivre, les moyens de remplir pleinement leur rôle. A l'heure où la Corse, comme le reste du monde court le risque de l'uniformisation, la perte de repères, l'obscurantisme, il nous faut garder toujours à l'esprit que l'art et la Culture nous permettent de ne pas perdre notre chemin, c'est un enjeu de société.

Dicia Léopold Sedar Senghor: "A Cultura, hè à u cumenciu è à a fine di ogni Pianu di sviluppu economicu è suciale."

A nostra azione culturale si prupone tandu d'irrigà u sviluppu di l'isula, di accumpagnallu è di purtallu, da chì ogni paisanu diventi attore di 'ssu slanciu, di **a Mossa Nova** di a **Corsica chi si face**.

